

CONSEIL COMMUNAL DE ROUGEMONT

Procès-verbal no 1/2014 **de la séance du 24 juin 2014**

Il est 20h15. lorsque le président ouvre cette séance en adressant la bienvenue aux personnes présentes. Il salue la présence de Mme Claire Duperrex représentante pour le Journal du Pays-d'Enhaut et de Mme Danièle Lenoir, boursière.

Président : M. Jean-Paul Yersin

Sont présents : 31 conseillers/ères
La Municipalité
Mme Danièle Lenoir, boursière

Sont excusés : M. Colin Karlen
M. Hans-Ueli Mösching
M. Colin Rayroud
M. Florian Ziörjen

Le quorum (18) étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

L'ordre du jour ci-dessous est accepté à l'unanimité :

1) Assermentation du nouveau Municipal M. Maurin Schwitzguébel
2) Procès-verbal de la dernière séance du 07.12.2013
3) Communications du Bureau
4) Communications de la Municipalité
5) Préavis no 01/2014 Adoption des comptes et rapport de gestion 2013
6) Préavis no 02/2014 Demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au lieu-dit «Clos Dessous »
7) Préavis no 03/2014 Demande de crédit pour la réfection de la route des Ouges
8) Préavis no 04/2014 Adoption de la modification du plan général d'affectation relatif à la parcelle no 338
9) Rapport des diverses commissions
10) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2014 au 30.06.2015
10) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes
12) Divers et propositions individuelles

Après lecture de la bénédiction divine, le président ouvre les débats.

1) Assermentation du nouveau municipal

M. Maurin Schwitzguébel est assermenté par le président devant l'assemblée.

Le président convie les conseillers et municipaux à l'issue du conseil à un apéritif pour souhaiter la bienvenue à M. Maurin Schwitzguébel et remercier l'engagement de Mme Clairmonde Yersin pour notre commune.

2) Procès-verbal de la dernière séance

Mme Sonia Lang apporte une correction au PV du 07.12.2013, dans la discussion du préavis 11/2013. A savoir que Mme Véronique Giger ne quitte pas l'Ecole de musique du Saanenland comme cité.

Avec le correctif mentionné ci-dessus, le PV du 07.12.2013 est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteure.

3) Communications du Bureau

Le président informe que notre journal local a omis de faire paraître l'annonce du pré-conseil et s'en excuse.

Le bureau regrette le court délai imposé aux conseillers pour la bonne préparation de cette assemblée. En effet, le greffe nous a remis les préavis un peu plus tardivement que prévu. Même si aucun délai n'est stipulé par écrit dans le règlement du conseil communal, il est d'habitude d'envoyer les préavis un mois avant la tenue du conseil. Nous sommes conscient que ce délai est juste suffisant aux commissions pour se réunir le nombre de fois nécessaires afin d'effectuer leur rapport. A l'avenir, il est prévu de continuer en tenant ce délai d'un mois.

Le président informe du courrier envoyé par le président du conseil communal d'Ormont-dessus concernant le dossier Alpes Vaudoises 2020 adressé au conseil d'Etat. Personne n'en demande la lecture, mais il est à disposition des intéressés.

Les conseillers ayant écrit un rapport de commission sont priés de passer vers la secrétaire à l'issue de la réunion pour toucher leur vacation.

4) Communications de la Municipalité

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic

- Mme le Syndic revient sur la remarque du bureau du conseil et dit que le délai est identique que l'an dernier pour la remise des comptes à la commission de gestion. En accord avec la boursière, la Municipalité va essayer d'améliorer ce délai à l'avenir.
- La commune de saanen a mandaté un audit de plus, par l'intermédiaire de l'entreprise Grischconsulta. Un premier rapport a été rendu et il semble qu'avec l'éventuelle fermeture du Rellereli et du Wispile, la BDG est en mesure d'être rentable. Un nouveau business plan sera établi en août. Il y aura certainement une séparation de l'exploitation et du financement. BDG n'assumerait que l'exploitation et une location serait reversée au propriétaire du financier. Ce mode de faire doit encore être affiné.
- Au sujet de la future votation sur les forfaits fiscaux qui aura lieu l'automne prochain, Mme le Syndic encourage vivement les conseillers d'en parler largement à leur entourage pour essayer de maintenir ces forfaits fiscaux. En effet, ils ont une grande incidence sur nos comptes communaux.

Mme Clairmonde Yersin

- Le plan de quartier du Pont de Pierre (site de l'école et de la grande salle) sera mis à l'enquête au début du mois de juillet.
- Dans la nuit du 22 au 23 juin 2014, la famille Turrian qui exploite l'alpage des Pra a connu une grande frayeur. La cheminée a pris feu et M. Turrian a eu les bons réflexes et a rapidement pu éteindre l'incendie et heureusement, il n'y a pas eu d'autres dégâts. Ne pouvant fromager, les amodiateurs ont du couler le lait quelques jours. De son côté, la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires pour remettre en fonction la cheminée. Mme Yersin remercie l'entreprise Colin Karlen pour son intervention rapide. Un projet d'assainissement de la cheminée sera présentée dans un futur conseil, car les travaux effectués dans l'urgence sont reconnus jusqu'à la fin de cette année.

Mme Sonia Lang

- De nombreuses séances ont eu lieu avec le bureau d'architecture au sujet de la Grande Salle. Deux rencontres ont également été faites avec la commission ad hoc nommée pour ce dossier. La commission a fait part de ses remarques et elles seront prises en compte en fonction des possibilités. Ce projet sera présenté lors d'un prochain conseil.
- Après plus de 20 ans, M. Donald Matti a donné son congé de l'entretien de l'édicule public. Dès la mi-juin, ce sont les employés communaux qui s'en occupent en tournus.
- La préparation des actes officiels pour la coopérative de logement prend plus de temps que prévu ce qui engendre du retard. En effet, la solution choisie est novatrice (comportant déjà deux bâtiments existants) et cela change la création et la rédaction des actes officiels. Le tout devrait être réalisé à la fin du mois de septembre 2014.

M. Frédéric Blum

- La Loi sur l'Aménagement du Territoire (LAT) est entrée en vigueur au 1^{er} mai 2014.
- La révision vise à freiner le gaspillage du sol et la spéculation foncière: les zones à bâtir surdimensionnées sont réduites et les réserves de terrains à bâtir mieux utilisées. Elle garantit un développement plus compact du milieu bâti, préserve le paysage et maintient l'attrait de la Suisse comme lieu de résidence et de travail.
- LAT mentionne que les cantons doivent modifier et adapter leur plan directeur jusqu'en 2017 en justifiant les besoins en zones à bâtir. En attendant, les mesures transitoires de la LAT sont appliquées. Durant la période transitoire, un classement en zone à bâtir ne peut être approuvé que si une surface équivalente est déclassée dans la commune concernée ou dans une autre commune du canton.
- Concrètement, il y a environ 900 ha de terrains actuellement zonés qui doivent être réévalués sur l'ensemble du territoire vaudois et cela touche 70% des communes.
- Les communes doivent établir un bilan des réserves de zones à bâtir, pour octobre 2014.
- Pour Rougemont cela signifie une diminution massive des zones à bâtir. La tâche n'est pas simple car il faut tenir compte des intérêts publics et privés pour le bon développement de la commune.
- Il subsiste de nombreuses incertitudes, notamment au niveau du dédommagement aux propriétaires en cas de dézonage.
- La Municipalité a toujours voulu temporiser cette planification. En effet, le plan directeur cantonal actuel, entré en vigueur en 2006, fixait déjà l'échéance de 2018 pour les communes qui veulent modifier leur PGA. Et stipulait d'intégrer le calcul de la nécessité des zones à bâtir. Depuis 2 ans, la commune travaille sur le PGA et avec cette nouvelle échéance de la LAT cela motive de faire ce travail d'évaluation et surtout de justifier tous les terrains qui auront une importance publique dans le futur. Si la commune ne s'exécute pas, il y a un risque que le canton impose des dézonages. La LAT est encore

plus stricte que la Lex weber, dont on a déjà beaucoup parlé.

- M. Blum précise que la LAT est très claire par rapport à l'indice de la population définie en 2008 et ce pour les 15 prochaines années avec un potentiel fixé. L'indice n'a jamais évolué pour Rougemont et nous sommes mal lotis pour ce point. Une collaboration avec les autres communes du Pays-d'Enhaut et de l'Est vaudois sera nécessaire pour se faire entendre, car dans son discours l'Etat parle d'importance économique, mais le tourisme n'a pas été mentionné. Affaire à suivre.

M. Pierre-Alexandre Yersin

- En date du 13 juin 2014, les instances cantonales et fédérales sont venues au sujet de la remise de la liaison des conduites d'eau Gérignoz – les Fontaines pour une longueur de 4 km. Toutes les instances (ECA, AF, service vétérinaire pour la qualité de l'eau, la confrérie des eaux de Château-d'Oex et les entreprises concernées) se sont montrés contents des travaux effectués et de la remise en état du terrain. L'eau transite dans les 2 sens et donne satisfaction. C'est un ouvrage que le municipal M. Yersin a eu du plaisir et l'honneur de mener à bien.

M. Rodolphe Turrian

- Le tapis de la route de la manche a été fait. Des dalles en béton bougent sur l'accès au Val-d'Or. Des discussions sont en cours avec les AF pour savoir s'ils vont rentrer en matière.
- La 2^e étape de la route de la déchèterie est terminée. Les discussions sont en cours avec les propriétaires de terrain (M. Stéphane de Siebenthal et M. Denis Rosat) pour la mise à l'enquête en vue de la modification du carrefour.
- Suite à la demande du Conseil de faire un trottoir le long de la Sapinière, la voirie de la famille Bovet a été contactée, cette dernière refuse toute négociation.
- Les travaux d'entretien avec la concasseuse du chemin les Comborsins – les Praz ainsi que sur le tracé les Praz – Pra Cluen sont en cours.
- Un test est envisagé avec la concasseuse au poyer du chalet de Rubloz.
- Un trottoir sera mis à l'enquête au Pra pour accéder à la laiterie en réactualisant le sentier existant à l'arrière du bâtiment Swisscom.
- Les AF ont donné leur accord pour entrer en matière pour le syndicat Chalberhöni – Rubloz. Des agriculteurs bernois vont rejoindre le syndicat et le dossier pourra aller de l'avant.
- Les différents passages à niveau du Goldenpass doivent être revus et toute une étude a été faite à ce sujet. Le passage à niveau des Recards va être refaits pour un montant de CHF 400'000.- dont 50% est à la charge de la commune. Le passage public du Gavoin sera supprimé. Des négociations sont en cours avec le Goldenpass pour faire déplacer le treuil à Flendruz et ainsi pouvoir prolonger le trottoir de la route cantonale vers ce passage à niveau.
- La route de la Verdaz est difficile à stabiliser et va mal vieillir. Pro Natura ne veut pas entrer en matière pour la pose d'enrobé. Il n'y a pas de barrière pour le moment, mais une place d'évitement. La barrière sera remise dès que l'évitement sera enlevé.

M. André Reichenbach

- Le chemin pédestre du Plamont a enfin pu être profilé après 3 ans de tractations avec la voirie Matti.
- Les travaux d'amélioration de la Maladière ont été effectués.
- Les travaux seront concentrés sur le secteur de la Videmanette étant donné l'ouverture de la télécabine fin juin.
- A la fin de l'été, les travaux vont commencer sur le sentier du Marengo.

- La place de picnic située vers le Stade Slalom n'est plus autorisée, car elle se trouve trop proche du cours de la Sarine et en plus dans un virage.
- Une nouvelle place de picnic est envisagée sur le tracé les Fontaines - Videmanette
- La benne pour le dépôt du verre à la place de la gare est cassée, elle sera remplacée par une benne plus grande pour limiter les trajets à la déchèterie de Flendruz.

5) Préavis no 01/2014

Adoption des comptes 2013 et du rapport de gestion

Le rapport favorable de la commission est lu par Mme Natacha Schopfer.
Les comptes sont passés en revue, rubrique par rubrique.

Mme Michèle Genillard, demande de quoi il s'agit au compte 2100.4004 ?
Mme Danièle Lenoir, boursière, informe que ce sont les forfaits fiscaux.

Compte 3203.3146 Rubloz entretien : Mme Clairmonde Yersin répond à la commission de gestion que la galerie étant au temps, toute la partie inférieure était pourrie. La Municipalité a décidé de refaire à neuf la galerie du chalet de Rubloz en bois de mélèze.

Compte 4300.3142.1 Réseau routier et voirie : M. Rodolphe Turrian explique que suite à un accident dans le virage de Flendruz, une réparation devait être envisagée. A ce moment, il a été constaté que l'état du mur de soutènement était très mauvais. Des mesures d'urgences ont du être prises. M. Rodolphe Turrian reconnaît qu'il a fait une erreur en omettant d'établir un préavis pour ce sujet.

La discussion n'est plus demandée, l'objet est passé au vote.

Accepter les comptes 2013 tels que présentés par la Municipalité

Sont acceptés par 29 OUI et 1 Abstention

Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic promet que la municipalité sera plus attentive à l'avenir pour faire participer le conseil pour les gros investissements et elle remercie les conseillers pour la confiance témoignée. Elle adresse également ses remerciements à la commission de gestion pour son excellent travail et salue cet échange, car il s'agit de la bonne santé de notre commune.

6) Préavis no 02/2014

Demande de crédit pour le remplacement d'une conduite d'eau potable au lieu-dit «Clos Dessous »

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Tell Schwitzguébel.

La discussion n'est plus demandée, le préavis municipal est ensuite passé au vote.

Autoriser la Municipalité à procéder au remplacement de la conduite d'eau potable dans le Chemin du Moulin Dessous, au lieu-dit « le Clos Dessous »

Est accepté à l'unanimité

Octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 181'000.-.

Est accepté à l'unanimité

Autoriser la municipalité à emprunter ce montant auprès de l'établissement bancaire de son choix

Est accepté à l'unanimité

Amortir ce montant sur 10 ans par le biais du compte 8100.3311, la première fois au budget 2015.

Est accepté à l'unanimité

7) Préavis no 03/2014

Demande de crédit pour la réfection de la Route de la Manche, secteur des Ouges

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Tell Schwitzguébel.

Mme Michèle Genillard demande pourquoi un crédit de CHF 900'000.- est demandé alors que selon le préavis un montant de CHF 192'000.- serait à la charge de la commune?

M. Rodolphe Turrian répond que le montant du subventionnement n'est pas encore connu à ce jour.

La discussion n'est plus demandée, le préavis municipal est ensuite passé au vote

Autoriser la Municipalité à procéder à la réfection de la route de la Manche, secteur les Ouges

Est accepté à l'unanimité

Octroyer, à cet effet, un crédit de CHF 900'000.-.

Est accepté à l'unanimité

Autoriser la municipalité à emprunter ce montant auprès de l'établissement bancaire de son choix

Est accepté à l'unanimité

Amortir ce montant sur 15 ans par le biais du compte 4300.3311, la première fois au budget 2015.

Est accepté à l'unanimité

8) Préavis no 04/2014

Adoption de la modification du plan général d'affectation relatif à la parcelle no 338

Le rapport favorable de la commission est lu par M. Fabrice Bielmann.

La discussion n'est pas demandée, le préavis municipal est passé au vote.

Adopter la modification du plan général d'affectation concernant la parcelle cadastrale no 338, située au lieu-dit « Chavalets »

Est accepté à l'unanimité

Donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption de la modification du plan général d'affectation concernant la parcelle cadastrale no 338, située au lieu-dit « les Chavalets »

Est accepté à l'unanimité

9) Rapport des diverses commissions

Commission de gestion : rapport lu par M. Pascal Oesch, président.

Commission des routes et infrastructures : rapport lu par M. Tell Schwitzguébel, président.

Commission de recours en matière fiscale : La commission n'a pas siégé, donc n'a pas fait de rapport.

Commission d'urbanisme : La commission n'a pas siégé, donc n'a pas fait de rapport.

10) Nomination du bureau pour la période du 01.07.2014 au 30.06.2015

Présidence

Mme Annie Schwitzguébel prend la présidence, le temps de procéder à l'élection de M. Jean-Paul Yersin, actuel président, qui accepte de se porter candidat pour une année supplémentaire comme le veut la coutume.

Bulletins délivrés :	31	Bulletins blancs :	1
Bulletins rentrés :	31	Bulletins nuls :	2

M. Jean-Paul Yersin est élu président du Conseil communal par 28 voix.

1^{er} vice-président

Sans autre proposition, Mme Annie Schwitzguébel, actuelle 1^{er} vice-présidente accepte de se porter candidate.

Bulletins délivrés : 31 Bulletins blancs : 1
Bulletins rentrés : 31 Bulletins nuls : 0

**Mme Annie Schwitzguébel est élue 1^{er} vice-président eu Conseil communal par 29 voix.
M. Patrice Yersin a obtenu 1 voix.**

2^{ème} vice-président

Sans autre proposition, M. Olivier Yersin, actuel 2^{ème} vice-président accepte de se porter candidat.

Bulletins délivrés : 31 Bulletins blancs : 2
Bulletins rentrés : 31 Bulletins nuls : 0

M. Olivier Yersin est élu 2^{ème} vice-président du Conseil communal par 29 voix.

Scrutateurs

Mme Christine Gerber et M. Gabriel Favre-Perrod, scrutateurs actuels, acceptent de fonctionner pour une année supplémentaire,

**Mme Christine Gerber est élue à l'unanimité
M. Gabriel Favre-Perrod est élu par 29 voix et 1 abstention**

Scrutateurs suppléants

Mme Alexandra Yersin et Mme Sarah de Siebenthal, acceptent de fonctionner comme scrutatrices suppléantes.

Elles sont élues chacune à leur tour à main levée et à l'unanimité.

*Bureau nommé lors de la séance du 24.06.2043
pour la période du 01.07.2014 au 30.06.2015*

<u>fonction</u>	<u>Bureau</u>
Président	Yersin Jean-Paul
1ère vice-P.	Schwitzguébel Annie
2ème vice-P.	Yersin Olivier
Scrutatrice	Gerber Christine
Scrutateur	Favre-Perrod Gabriel
Scrut.suppl.	Yersin Alexandra
Scrut.suppl.	de Siebenthal Sarah

11) Renouvellement des postes vacants et désignation des présidents des commissions fixes

Commission de gestion : aucun changement
 Commission des routes et infrastructures : aucun changement
 Commission de recours en matière fiscale : aucun changement
 Commission urbanisme : aucun changement
 Délégués ASIPE : aucun changement

*Commissions fixes renouvelées lors de la séance du 24.06.2013
 pour la période du 01.07.2014 au 30.06.2015*

fonction	Comm. De Gestion
Président	Oesch Pascal
membre	Genillard Thierry
membre	Karlen Colin
membre	Rosat Denis
membre	Schopfer Natacha
membre	Schwitzguebel Annie
membre	Weibull Sofie

fonction	Comm. Des routes et des infrastructures
Président	Schwitzguebel Tell
membre	Favre-Perrod Michel
membre	Moesching Hans-Ueli
membre	Sambale Martin
membre	Sumi Magali
membre	Von Siebenthal Stéphane
membre	Yersin Olivier

fonction	Comm.recours mat.fiscale
Président	Genillard Thierry
membre	Weibull Sofie
membre	Yersin Alexandra

fonction	Délégués ASIPE
Municipal	Schwitzguebel Maurin
membre	Bielmann Fabrice
membre	Genillard Michèle
Suppléante	Graf stéphanie

fonction	Comm. Urbanisme
Président	Bilemann Fabrice
Municipal	Blum Frédéric
membre	Blatti Nicolas
membre	Gétaz Francis
membre	Feurer Lionel
membre	Urweider Jean-Pierre

Le renouvellement de toutes les commissions fixes ont chacune été acceptées à l'unanimité.

12) Divers et propositions individuelles

M. Francis Gétaz demande des nouvelles par rapport à l'accueil para-scolaire suite à l'acceptation de la loi harmos.

Mme Clairmonde Yersin répond que l'accueil extra-scolaire sera mis en place au mieux après la construction du nouveau collège Henchoz. Actuellement les élèves ont la possibilité de prendre des repas de midi à l'hôtel de Ville de Château-d'Oex et plusieurs parents accueillent les enfants pour le midi. La municipale avertit que l'accueil para-scolaire va coûter assez cher aux communes du Pays-d'Enhaut.

M. Francis Gétaz remercie et félicite la commune pour le sentier didactique Louis Saugy ainsi que pour la nouvelle fontaine à côté du kiosk.

Mme Annie Schwitzguébel souhaite savoir à qui doit s'adresser actuellement un locataire de la coopérative de logement en cas de requête ?

Mme Sonia Lang répond que la commune est le répondant pour le moment.

Mme Natacha Schopfer demande si la commune a la possibilité de fournir des cartes journalières CFF à ses citoyens, comme c'est le cas dans de nombreuses communes ?

Mme Claire-Lise Blum Buri, Syndic dit que la commune n'a pas eu d'offres, mais va se renseigner.

M. Jean-Pierre Urweider demande ce qu'il en est avec l'échange de terrain effectué avec M. Rochat à Flendruz. Est-ce que l'objectif poursuivi à l'époque est maintenu ?

M. Frédéric Blum explique que sauf erreur ce terrain était prévu pour de l'artisanat et de l'habitation à l'étage. Pour la réaliser, il faut justifier les besoins en zone artisanale au niveau régional. Dans le cadre de la modification du PGA, il a déjà été évoqué de travailler sur les zones artisanales. Pour cette transaction faite avec M. Rochat, un retour en arrière n'est pas possible. Au final, la commune hérite d'un terrain sans développement.

Mme Annie Schwitzguébel déplore que la passerelle au fond des Walker qui relie le fond du Praz-Lieu a été supprimée et en demande la raison.

M. André Reichenbach commente que deux passerelles ont été supprimées pour en refaire une. Ceci pour assurer le chemin en se fiant à la carte des sentiers pédestre.

Mme Annie Schwitzguébel regrette que des éléments comme cette passerelle, existante depuis plus de 70 ans semblerait-il, soit supprimé.

M. Nicolas Blatti revient sur la place de picnic située vers le Stade slalom et interroge que si elle n'est pas indiquée comme telle, est-ce que elle peut rester en place ?

M. André Reichenbach répond que le service des ruisseaux a refusé toute proposition de la part de la Municipalité.

Mme Marie-Claude Urweider demande si on peut y laisser un banc ?

M. André Reichenbach répète que tout doit être enlevé.

Mme Marie-Claude Urweider remercie la Municipalité pour la modification effectuée qui facilite le passage des poussettes vers le passage piéton vers l'église.

Au nom de la Municipalité, Mme Claire-Lise Blum Buri, syndic exprime que c'est une page qui se tourne après 12 ans de collaboration avec Mme Clairmonde Yersin. Mme Yersin est remerciée pour son investissement consacré au ménage communal. C'est un travail conséquent et de longue haleine, qui n'est pas facile tous les jours. La Municipalité se réjouit de travailler avec son successeur M. Maurin Schwitzguébel et lui souhaite la bienvenue.

Pour la répartition des dicastères, M. Maurin Schwitzguébel reprend celui de Mme Clairmonde Yersin. A l'exception du Parc Naturel Régional qui est remis par M. André Reichenbach et les ressources humaines seront reprises par Mme Sonia Lang.

Au nom du conseil communal et en guise de remerciements, le président remet un bouquet de fleurs à Mme Clairmonde Yersin pour son engagement au sein de notre commune.

Mme Clairmonde Yersin remercie à son tour les conseillers pour la confiance témoignée tout au long de ces années écoulées. Elle a eu beaucoup de plaisir à accomplir ses tâches et a apprécié les nombreux échanges qui en découlent. C'est un travail qui apprend également à arrondir les angles, car c'est aussi une collaboration avec le collègue et tout le monde n'est pas forcément toujours du même avis ! Mme Yersin souhaite un bel avenir à la commune de Rougemont et bon vent au nouveau Municipal.

A l'issue de l'assemblée un apéritif est servi pour marquer ce changement.

Il est 21h54 lorsque le président clôt cette séance.

Rougemont, le 30 juin 2014

Le Président

La Secrétaire

Jean-Paul Yersin

Daphné Waser